

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DON DE L'ARTISTE
JACQUIE BARRAL EN
FAVEUR DE LA
COLLECTION DU MANOIR
DES LIVRES SUITE À SON
EXPOSITION DE
PRINTEMPS**

D_2025_0117

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-18 de son annexe ;

Le rôle d'une bibliothèque patrimoniale est de gérer des collections, de les enrichir, et de les mettre à disposition de ses usagers. Elle assure la conservation et la valorisation des objets dont elle a la charge.

L'agglomération contribue régulièrement à son enrichissement par des dons et achats.

A l'issue de son exposition au Manoir des livres, l'artiste Jacquie Barral propose le don des livres et œuvres en annexe pour une valeur de 4690 €

Le don ne sera grevé ni de conditions ni de charges.

Le Président DÉCIDE :

D'ACCEPTER le don de l'artiste Jacquie Barral ;

D'APPROUVER l'entrée de cette nouvelle acquisition dans les collections de la bibliothèque patrimoniale constituée par Annemasse Agglo ;

D'ENREGISTRER ces objets dans les biens patrimoniaux de l'Agglo.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 03/07/2025
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Monsieur le Président
Annemasse Agglomération

7 juin 2025 à Montpellier,

DON EN FAVEUR DE LA COLLECTION DU MANOIR DES LIVRES

Je soussignée Jacquie Barral, souhaite faire un don en faveur de la collection du Manoir des Livres à Annemasse Agglomération.

Liste de donation Jacquie Barral juin 2025

-
- **La Princesse bleue**, Valentine Oncins et Jacquie Barral **Maquette** 1 ex. 520 €
 - **Là-bas**, 2023 JN Blanc. Éd. J. Barral, l'ensemble d'ex avec divers tirages. 660 €
 - **Pays vertical**, 2017. V. Oncins. Fata Morgana, Livre-objet. Déplié 45 x 55 cm. Portefeuille contenant les 16 pages de texte et une carte toilée rouge contrées différentes à chaque fois et rehaussée 1 ex = 390 €
 - **Bleu noir**, 390 €
 - **TERRITOIRES**, 2018 – M Caroline Allaire-Matte. Éd. J. Barral. 1ex rouge 160 €
 - **SOON**, 2014 – Jacquie Barral. Multiple pour le salon SOON. Sous boîte en plexiglas collage en 3D. 130 €
 - **Le Château intérieur**, 2018 V Oncins. Folio de photographies A5. 1 ex. 180 €
 - **Mains-Libre**, 2021 **Coll. Livre d'image avec loupe**. 400 €
 - **Antres**, 2011/2024 – J.B Morgagni, traduit du latin par A. Desormeaux. Livre-objet. 1 ex. unique. 200 €
 - **Diplyque Vanités**. Montage de Stella dessin/photo sous plexi. 200 €
 - **Nuit de Chine**, 2017. V. Oncins. Coll. Livre d'image avec loupe. 1 ex. 210 €
 - **Biblos**, 2018 - René Pons, GSB. Photographies Sète dans les années 1990. 1 ex. 250 €
 - **FLOTTILLE**, encadré, 60 X 90 cm, 1000 €

Valeur du don : 4690 €

Ce don ne sera grevé ni de conditions ni de charges.

donateur

Jacquie Barral